Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2024/6568

12.11.2024

**P9_TA(2024)0135**

# Décision du Conseil invitant les États membres à ratifier la convention (nº 190) sur la violence et le harcèlement, 2019, de l'Organisation internationale du travail

**Résolution législative du Parlement européen du 12 mars 2024 sur le projet de décision du Conseil invitant les États membres à ratifier la convention (nº 190) sur la violence et le harcèlement, 2019, de l'Organisation internationale du travail (13106/2023 – C9-0396/2023 – 2020/0011(NLE))**

**(Approbation)**

(C/2024/6568)

*Le Parlement européen,*

— vu le projet de décision du Conseil (13106/2023),

— vu la convention (nº 190) sur la violence et le harcèlement, 2019, de l'Organisation internationale du travail,

— vu la demande d'approbation présentée par le Conseil conformément à l'article 153, paragraphe 2, en conjonction avec l'article 153, paragraphe 1, point a), l'article 157, paragraphe 3, et l'article 218, paragraphe 6, deuxième alinéa, point a) v), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (C9-0396/2023),

— vu l'article 105, paragraphes 1 et 4, ainsi que l'article 114, paragraphe 7, de son règlement intérieur,

— vu les délibérations communes de la commission de l'emploi et des affaires sociales et de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres au titre de l'article 58 du règlement intérieur,

— vu l'avis de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures,

— vu la recommandation de la commission de l'emploi et des affaires sociales et de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres (A9-0040/2024),

1. donne son approbation au projet de décision du Conseil;

2. charge sa Présidente de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres.